



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Guide Utilisateur 23/24

Janvier 2024

**Cellule MOACC
Unité Contrôles
Unité Potentiel Viticole et Pilotage de la Restructuration**

Sommaire

Sommaire	2
1. 1. Initialiser votre demande.....	4
1.1 Connexion à Vitirestructuration	4
1.2 Accueil 1ère connexion	5
1.3 Accueil 2ème connexion	6
1.4 Ecran d'initialisation de la demande.....	7
2. Saisie des parcelles culturales	8
3. Saisie d'une parcelle de plantation	9
3.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration	9
3.1.2 Sélection des autorisations de plantation.....	10
3.2 Ecran B : Localiser et dessiner la parcelle	11
3.3 Ecran C : Indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter.....	12
3.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	13
3.4 Ecran D : Sélection des arrachages ou des droits	14
3.4.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	15
3.4.2 Bouton « Ignorer contrôles ».....	16
4. Demande pour action de palissage et/ou irrigation sans plantation	17
4.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration	17

4.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle	18
4.3 Ecran C : Indiquer les parcelles sur lesquelles porte l'action	19
4.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	20
5. Finaliser la demande	21
5.1 Ecran de saisie des parcelles/Objectifs principaux	21
5.2 Compléments	22
5.2.1 Objectifs du dossier	22
5.2.2 RIB	23
5.2.3 Demande d'avance à la plantation	24
5.2.4 Majoration Jeune Agriculteur	25
5.2.5 Justificatif Irrigation.....	26
5.2.6 Majoration Assurance récolte	27
5.2.7 Justificatif d'absence d'irrigation avant opération	28
5.3 Engagements	31
5.4 Ecran de confirmation d'enregistrement de la demande	32

1. Initialiser votre demande

1.1 Connexion à Vitirestructuration

Ouvrez votre navigateur internet puis connectez-vous à l'adresse <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>.

(Si vous ne possédez pas encore de compte sur le Portail FranceAgriMer, vous devez en créer un. Veuillez vous référer au guide spécifique d'inscription).

Bienvenue sur le portail usager de FranceAgriMer

Se connecter avec son compte

Se connecter

Mot de passe oublié ?

Identifiant oublié ?

Tutoriel - Visite guidée ↗

1 Cliquez sur « Se connecter »

Première visite ?

Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

M'inscrire

Tutoriel - Parcours d'inscription ↗

Se connecter avec son compte

Identifiant

Identifiant

Mot de passe

.....

2 Saisissez votre identifiant et votre mot de passe, puis cliquez sur « Se connecter »

Se connecter

Vous êtes usager

Vous êtes un usager de FranceAgriMer qui souhaite accéder aux applications mises à disposition dans le cadre des démarches dématérialisées.

Mot de passe oublié

Identifiant oublié

Vous pouvez utiliser les boutons « Mot de passe oublié » ou « Identifiant oublié », si besoin

Accueil > Mes e-services

Mes e-services

VALIDÉ LE XX/XX/20XX

Vitirestructuration

Ce module de Téléprocédure est destiné aux viticulteurs. Il permet de saisir une demande d'aide à la restructuration vignoble ainsi que de déclarer les d'arrachage pour la campagne s...

3 Cliquez sur le e-service « Vitirestructuration »

→

1.2 Accueil 1ère connexion

Si vous vous connectez pour la 1ère fois à Vitirestructuration et si vous êtes engagé dans un plan collectif, alors le numéro CVI que vous avez renseigné lors de votre engagement s'affiche automatiquement.

Mes informations de correspondance

N° SIRET Raison sociale

Adresse électronique Forme juridique

Mon numéro CVI

Le n° CVI est indispensable pour l'accès à la téléprocédure. Vérifier que ce numéro est correct, l'identité du n° CVI doit désigner le même bénéficiaire et la même structure juridique que le SIRET. Sinon, veuillez le compléter. En cas de problème, contactez FranceAgriMer.

N° CVI Nom associé à l'EVV dans le CVI Etat du CVI

Conditions spécifiques d'utilisation

J'ai pris connaissance des conditions spécifiques d'utilisation [Cliquez ici pour les consulter](#)

1 Renseignez le numéro CVI puis cliquer sur « Vérifier le n° CVI »

2 Cochez la case pour accepter les conditions spécifiques d'utilisation

3 Puis cliquez sur le bouton « Suivant »

Le numéro CVI permet de faire le lien avec les informations contenues dans Vitiplantation et dans votre casier viticole. **Pensez à vérifier que le numéro CVI et le numéro SIRET correspondent bien à votre exploitation et désignent bien la même structure juridique.**

1.3 Accueil 2ème connexion

Lors des connexions suivantes, vous arriverez directement sur l'écran d'accueil principal de Vitirestructuration:

▼ Mes informations de correspondance
[Tutoriels](#)

Pour faciliter des contacts ultérieurs, veuillez renseigner un n° de téléphone (de préférence un n° de portable). Pour cela cliquer sur modifier mes coordonnées.

SIRET: XXXXXXXXXXXX0011 Société Vin Actif Siren Actif

Forme juridique: Société civile d'exploitation agricole

N° CVI: XXXXXXXXXXXX Société Vin ETAT au CVI Actif

Adresse de correspondance: 107 Domaine vin

Code Postal: 34XXX Ville: Commune

Téléphone fixe: Téléphone mobile:

Adresse électronique: societevin@mail.fr Modifier mes coordonnées

▼ Rappel de mon engagement dans le plan collectif

N° CVI: XXXXXXXXXXXX Plan collectif: 20220700001PC N° d'engagement: 15 Surface d'engagement validé: 5 ha Surface en attente: 0 ha

Synthèse (plantations)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2024/2025
Surface demandées (ha, are, ca)	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca
Surface primées (ha, are, ca)	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca

Votre engagement résiduel pour les campagnes à venir est donc de : 5 ha 00 a 00 ca

N° PACAGE: XXXXXXXXXXXX Modifier

Enregistrer

Les informations de correspondance liées aux n° SIRET et n° CVI.

Les caractéristiques de votre engagement si vous êtes engagé dans un plan collectif.

Permet d'accéder au portail et d'y modifier vos informations de correspondance dont vos numéros de téléphone.

Il est possible d'enregistrer ou modifier le numéro pacage.

IMPORTANT: Le numéro **PACAGE** (utilisé pour faire le dossier PAC) ainsi que le **numéro de téléphone** ne sont pas obligatoires mais facilitent l'instruction de votre dossier. Si vous ne connaissez pas votre numéro PACAGE, veuillez-vous rapprocher de votre direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)).

1.4 Ecran d'initialisation de la demande

Depuis cet écran, vous pouvez consulter votre demande en cours ou précédemment déposée en sélectionnant le numéro de votre dossier et en cliquant sur la loupe située sous « Consultation dossier ».

1 Cliquez sur « Faire une nouvelle demande » pour initialiser un dossier de demande d'aide.

Notices et textes réglementaires

Dossier de restructuration

Campagne 2023/2024 Campagne 23/24 : opérations à réaliser avant le 31/07/2024

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Fiche de valorisation	Consultation dossier
Période autorisée pour une nouvelle demande : Période autorisée pour la campagne en cours.				

arrachage préalable)

Campagne 2024/2025

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Consultation dossier
----------------	--------	---------------	----------------------

La liste déroulante des campagnes permet de consulter les dossiers des campagnes antérieures.

Les dossiers RS (demande d'aide) et AP (arrachage préalable) sont dissociés et se font en deux temps, avec des dates de dépôt spécifiques.

2. Saisie des parcelles culturelles

Au clic sur « Faire une nouvelle demande » à l'écran d'initialisation de la demande vous êtes dirigé vers l'écran de saisie des parcelles culturelles.

Bandeau de rappel de vos informations. Ce bandeau est non modifiable.

Le bouton radio du bloc « GAEC » permet d'indiquer si votre structure est un GAEC et préciser le nombre d'associés le cas échéant.

GAEC

GAEC Oui Non

Nombre d'associés du GAEC total

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI XXXXXXXXXX Société Vin Etat dossier RS DA en cours de saisie Etat dossier AP Dépôt non effectué

Société civile d'exploitation Société Vin Engagement N° dossier 202XXXXXXXRS

GAEC

GAEC Oui Non

Tableau des parcelles culturelles [Tutoriels](#)

Total surface par action

PLA-indiv	PLA-coll	PAL-seul	IRR-seule	PAL+ IRR-seuls
0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

Dossier restructuration

N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
<input type="button" value="+ Ajouter une nouvelle parcelle"/>									

1 Pour saisir une parcelle culturelle, cliquez sur « Ajouter une nouvelle parcelle » puis vous accéderez aux écrans de saisie.

3. Saisie d'une parcelle de plantation

3.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action: Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation

- Irrigation
- Palissage
- Terrasse

1 Pour une plantation, sélectionnez dans la liste déroulante :

- « Plantation collective », si votre plantation s'inscrit dans un plan collectif ;
- « Plantation individuelle » dans les autres cas.

Sélectionnez les actions complémentaires

Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action: Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation

- Irrigation
- Palissage
- Terrasse

Sélectionner l'autorisation de plantation

2 Cliquez sur « Sélectionner l'autorisation de plantation »

IMPORTANT : les actions complémentaires que vous choisissez doivent forcément être réalisées dans **la même campagne que la plantation**.
A défaut, la plantation seule ne sera pas éligible.

3.1.2 Sélection des autorisations de plantation

Vous devez ensuite indiquer l'autorisation délivrée que vous utiliserez pour réaliser la plantation.

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action : Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation : Irrigation Palissage Terrasse

? : Permet de visualiser la définition des surfaces

Seules les autorisations avec « **Surface max déclarable** » disponibles sont sélectionnables.

Mes autorisations de plantation

Type d'autorisation	Segment	Appellation	Surface initiale	Surface plantée avant campagne en cours(+éventuels arrachages sur année en cours)	Surface demandée avant campagne en cours	Surface max déclarable	Début de préemption	N° autorisation	
<input checked="" type="checkbox"/>	Replantation	AOP	Chinon	2.4330	0,0000	0,0000	2.4330	27 juil. 2026	2023RPXXXXXX

1 Sélectionnez l'autorisation

2 Cliquez sur « Valider »

Actions complémentaires réalisées : Irrigation Palissage Terrasse

N° autorisation 2023RPXXXXXX

3 Cliquez sur « Continuer »

IMPORTANT : Pour les autorisations de plantation du type « Conversion des droits » (CD) il est possible de sélectionner plusieurs autorisations de conversion de droits pour une même parcelle culturale. Notez que **sur une parcelle culturale, il ne peut y avoir qu'un seul cépage et une seule densité** (combinaison d'écartements). Si 2 cépages coexistent, deux parcelles doivent être saisies.

3.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle

Lors de l'étape « B », vous devez localiser et dessiner votre parcelle culturale.
La surface du dessin doit être au plus proche de la réalité.

1 Indiquez le numéro du département, numéro INSEE de la commune, la section et n° de plan de la parcelle

* Positionnez votre souris sur un des angles de la parcelle et cliquez une fois pour réaliser le 1er sommet de la parcelle.
Déplacez votre souris et cliquez à nouveau pour réaliser un nouveau sommet : le 1er côté de la parcelle apparaît ;
Pour terminer votre dessin, cliquez à nouveau sur le 1er sommet.



2 Cliquez sur « Y aller » pour lancer la recherche de la parcelle

4 Dessinez votre parcelle *

3 Cliquez sur le polygone pour la souris en mode dessin

5 Cliquez sur « Valider »

Pour les autorisations de replantation (RP) et replantation anticipée (RA) le dessin de la parcelle est récupéré depuis Vitiplantation.

3.3 Ecran C : Indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter

A l'écran « C », vous allez indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter sur lesquelles porte l'action de plantation. Une partie du tableau est pré-alimentée avec les informations de (s) autorisation (s) sélectionnée (s) à l'étape « A ».

Si ces informations sont absentes vous devez les sélectionner dans les listes déroulantes.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PLA-coll Commune COMMUNE - 34XXX Surface du dessin (ha) 0,2992

Actions réalisées en même temps

Caractéristiques de la parcelle

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
AOP	Languedoc	Languedoc-Roussillon		200	150	3333

N° autorisation 2021RPXXXXXX Surface max déclarable 0,2680 Surface demandée 0,2500

Analyser l'éligibilité Annuler

Si une des informations (segment, appellation, cépage) n'est pas remplie, vous devez les sélectionner dans la liste déroulante

1 Indiquez les écartements inter-rang et inter-pied

2 Indiquez la surface demandée

La surface max déclarable indique la surface disponible pour chaque autorisation.

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité » pour lancer l'analyse des caractéristiques de la parcelle que vous souhaitez planter par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

3.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

Résultat de l'analyse des caractéristiques de la parcelle plantée par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PLA-coll Commune COMMUNE - 34XXX Surface du dessin (ha) 0,2992 Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation Irrigation Palissage

Caractéristiques de la parcelle

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
AOP	Languedoc	Languedoc-Roussillon	CINSAUT N	200	150	3333

N° autorisation 2021RPXXXXX Surface max déclarable 0,2680 Surface demandée 0,2500

Analyser l'éligibilité Annuler

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés	
AOP éligible	OK
Action principale éligible	Règle supplémentaire
Cépage éligible	OK

Règles non vérifiées :
• L'opération de plantation est précédente
 Je confirme que les conditions d'éligibilité sont vérifiées par l'exploitant

Annuler Valider

1 Cochez la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité

2 Cliquez sur « Valider »

Certaines règles ne peuvent pas être vérifiées informatiquement (pastilles oranges ●), cela sera fait lors de l'instruction. Dans ce cas vous devez prendre connaissance des règles, puis cocher la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

IMPORTANT : Si une des pastilles d'éligibilité est « rouge », la parcelle n'est pas éligible. Telle quelle, vous ne pouvez pas l'ajouter dans votre demande. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

3.4 Ecran D : Sélection des arrachages ou des droits (issus du système avant le 01.01.2016)

Dans l'étape « D », vous allez sélectionner les droits ou arrachages permettant de rapprocher la future plantation et la parcelle arrachée. Pour pouvoir bénéficier de l'aide, la future plantation doit avoir des caractéristiques différentes de celles des parcelles arrachées mobilisées pour la réaliser, **la replantation à l'identique est non éligible**.

Le tableau affiché est pré-alimenté, avec les données de **Vitiplantation** rattachées aux autorisations sélectionnées à l'étape « A ».

Le cépage et la densité de la parcelle à planter sont rappelés au-dessus du tableau.

Si votre dossier comporte une action de plantation collective couplée au type de restructuration RMD vous devez sélectionner le **type de changement de densité**.

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2021RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin : Languedoc-Roussillon Segment : AOP Appellation : Languedoc

« En savoir plus »: permet de voir plus d'informations sur les types de restructuration.

Liste des parcelles arrachées p/ 2021RPXXXXXX ctionnée 2021RP039375							A compléter		Résultat de l'analyse	
Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
N° autorisation : 2021RPXXXXXX							Surface restante à saisir : 0.0000		0.2500	
34XXXXD0311	COMMUNE	0,2680	200	120	4167	SYRAH N	0,2680	0,2500	RMD	<input checked="" type="checkbox"/>
							0,2500			

Recours au changement de densité

Aucun choix
 Augmenter la densité d'au moins 10%
 Baisser la densité d'au moins 10%
 Augmenter ou baisser la densité d'au moins 10% suivant les parcelles (en centimètres)

1 Cochez les droits ou arrachages

2 Pour chaque ligne sélectionnée:
- indiquer le type de restructuration;
- renseigner la surface demandée.

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité »

Analyser l'éligibilité Annuler toute la parcelle Annuler

3.4.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2021RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin: Languedoc-Roussillon | Segment: AOP | Appellation: Languedoc | Cépage: CINSAUT N | EIR: 200 | EIP: 150 | Densité: 3333 | Surface demandée: 0,2500

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2021RPXXXXXX						A compléter		En savoir plus	Résultat de l'analyse
Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
Surface restante à saisir : 0.0000						0.2500			
COMMUNE	0,2680	200	120	4167	SYRAH N	0,2680	0,2500	RMD	OK
							0,2500		

Règles non vérifiées informatiquement
Aucune règle supplémentaire

Annuler | Valider

Certaines règles ne peuvent pas être vérifiées informatiquement, cela sera fait lors de l'instruction. Dans ce cas vous devez prendre connaissance des règles, puis cocher la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

Résultat de l'analyse de l'effectivité de la restructuration de la parcelle par rapport au type de restructuration choisi.

1 Cliquez sur « Valider »

IMPORTANT : Si une des pastilles est « rouge », la future plantation ne correspond pas à une restructuration pouvant être aidée. Vous devez modifier le type de restructuration sélectionné ou diminuer la surface pour laquelle vous demandez une aide à l'écran C. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

3.4.2 Bouton « Ignorer contrôles »

Si vous constatez une erreur sur les écartements des droits ou arrachages sélectionnés, et que cela fausse le **résultat du contrôle lié à votre choix de changement de densité**, vous pouvez bloquer le contrôle en cliquant sur « **Ignorer le contrôle** ».

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2021RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin : Languedoc-Roussillon | Segment : AOP | Appellation : Languedoc | Cépage : CINSAUT N | EIR : 200 | EIP : 150 | Densité : 3333 | Surface demandée : 0,2500

Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
N° autorisation : 2021RPXXXXXX							Surface restante à saisir : 0,0000		0,2500	
34XXXX0311	COMMUNE	0,2680	200	120	4167	SYRAH N	0,2680	0,2500	RMD	KO Ignorer contrôles

Recours au changement de densité

Aucun choix

Augmenter la densité d'au moins 10%

Baisser la densité d'au moins 10%

Augmenter ou baisser la densité d'au moins 10% suivant les parcelles concernées (en centimètres)

Analyser l'éligibilité

Règles non vérifiées informatiquement

Règles non vérifiées informatiquement
Aucune règle supplémentaire

Annuler Valider

1 Cliquez sur « Annuler » pour activer le bouton « Ignorer les contrôles »

A compléter	En savoir plus	Résultat de l'analyse
Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
0,2500	RMD	Ignorer contrôles
0,2500		

2 Cliquez sur « Ignorer contrôles », puis sur « analyser l'éligibilité » à nouveau

A compléter	En savoir plus	Résultat de l'analyse
Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
0,2500	RMD	ND Réactiver contrôles
0,2500		

3 La pastille d'éligibilité deviendra orange. Vous pourrez valider la parcelle.

Attention : Des vérifications seront réalisées par rapport aux éléments relevés lors du contrôle avant arrachage. Si les droits ou arrachages n'ont pas fait l'objet d'un contrôle sur place avant arrachage, la restructuration sera rejetée.

4. Demande pour action de palissage et/ou irrigation sans plantation

4.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action

- Plantation individuelle
- Plantation collective
- Irrigation sans plantation la même année
- Palissage sans plantation la même année
- Palissage et Irrigation sans plantation la même année

B Localiser et dessiner la parcelle

1 Sélectionnez l'action

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production :

Action

2 Puis cliquez sur « Continuer »

IMPORTANT : L'aide au **palissage** ne sera attribuée que s'il y a eu une aide à la plantation sur la parcelle lors des 2 campagnes précédentes.

4.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle

Lors de l'étape « B », vous devez localiser et dessiner votre parcelle culturelle.
La surface du dessin doit être au plus proche de la réalité.

1 Indiquez le numéro du département, numéro INSEE de la commune, la section et n° de plan de la parcelle

2 Cliquez sur « Y aller » pour lancer la recherche de la parcelle

3 Cliquez sur le polygone pour activer le mode dessin

4 Dessinez votre parcelle *

5 Cliquez sur « Valider »

* Positionnez votre souris sur un des angles de la parcelle et cliquez une fois pour réaliser le 1er sommet de la parcelle.
Déplacez votre souris et cliquez à nouveau pour réaliser un nouveau sommet : le 1er côté de la parcelle apparaît ;
Pour terminer votre dessin, cliquez à nouveau sur le 1er sommet.

Interface details: N° autorisation: 2021RPXXXXXX, Département: 34, Hérault, Commune: COMMUNE-34XXX, Section: , N° plan: , Y aller, Annuler, Modifier, Valider, Surface du dessin: 0,0000, 0,0000, 30 m, IGN

4.3 Ecran C : Indiquer les parcelles sur lesquelles porte l'action

A l'écran « C », vous devez indiquer les parcelles sur lesquelles portent l'action et préciser la surface pour chaque parcelle. Le tableau qui s'affiche est pré-alimenté avec la liste des parcelles plantées enregistrées par les douanes pour votre numéro CVI.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PAL+IRR-seuls Commune COM

Afficher toutes mes parcelles **Valider**

Si aucune parcelle n'est interceptée par le dessin, vous pouvez cliquer sur « **Valider** » pour afficher toutes les parcelles du CVI plantées sur la commune indiquée à l'écran B.

Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Commune	N° de parcelle	Appellation	Surface max déclarable	Surface max déclarable	A compléter	
11XXXXB0995	00008	2020-2021	Corbières	200	GRENACHE BLANC B	1,4500	1,4500	Surface demandée ?	
							Total	0,3000	<input type="text" value="0,3000"/> <input checked="" type="checkbox"/>

1 Sélectionnez les parcelles

2 Indiquez la surface demandée

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité »

Caractéristiques de la parcelle

Segment: AOP | Appellation: Corbières | Bassin: Languedoc-Roussillon | Cépage: GRENACHE BLANC B

Surface max déclarable: 1,4500 | Surface demandée: 0,3000

Analyser l'éligibilité **Annuler**

i Si vous remarquez une erreur sur les caractéristiques de la parcelle (appellation, cépage, écartements), **veuillez contacter les douanes.**

ATTENTION : Pour les actions comportant du palissage, seules les parcelles plantées au cours des deux campagnes précédentes s'affichent car ce sont les seules primables.

4.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle Action Commune Surface du dessin (ha)

Afficher toutes mes parcelles

Données CVI						A compléter	
Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Appellation EIR	Cépage	Surface plantée au CVI	Surface max déclarable	Surface demandée [?]
				BOURBOULENC B	1,1137	1,1137	<input type="text" value="0.3000"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Total						0.3000	

Cépage EIR

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés	
AOP éligible	● OK
Action principale éligible	● Règle supplémentaire
Cépage éligible	● OK

Règles non vérifiées

- L'opération est éligible sans conditions précédentes.
- Je confirme que les conditions d'éligibilité sont vérifiées par le système.

Résultat de l'analyse des caractéristiques de la parcelle plantée par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

Les pastilles oranges indiquent qu'au moins une règle n'a pas pu être effectué automatiquement

1 Cochez la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

2 Cliquez sur « Valider »

IMPORTANT : Si une des pastilles d'éligibilité est « rouge », la parcelle n'est pas éligible. Telle quelle, vous ne pouvez pas l'ajouter dans votre demande. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

5. Finaliser la demande

5.1 Ecran de saisie des parcelles / Objectifs principaux

1 Parcelles
2 Compléments
3 Engagements

N° CVI: XXXXXXXXXXXX Société Vin

Exploitation agricole à: Société Vin

Etat dossier RS: DA en cours de saisie

Engagement: PCRS XX XX

Etat dossier AP: Dépôt non effectué

N° dossier: 202XXXXXXXXXRS

GAEC

GAEC Oui Non

Tableau des parcelles culturales [Tutoriels](#)

Total surface par action

PLA-indiv
0,0000

PLA-coll
0,2560

Objectifs principaux : engagement minimum de réalisation pour chaque parcelle culturale

Liste des parcelles saisies

Loupe: permet de consulter une parcelle culturale

N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
1	Plantation collective	0,2560	3333	CABERNET FRANC N		0,1536 ha RMD	2023RPXXXXXX	PA saisie	● OK

+ Ajouter une nouvelle parcelle

Croix: permet de supprimer une parcelle

Retour accueil

Suivant

1 Cliquez sur « Suivant » pour finaliser votre dossier

5.2 Compléments

5.2.1 Objectifs du dossier

Sélectionnez le ou les objectifs de votre dossier en cochant les cases concernées.

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI XXXXXXXXXXXX Société Vin
Etat dossier RS DA en cours de saisie
Etat dossier AP Dépôt non effectué

Entrepreneur Individuel Société Vin
Engagement
N° dossier 202XXXXXXXXRS

Choisir les objectifs du dossier (deux choix maximum) [Tutoriels](#)

Adaptation à un cahier des charges
 Réduction des coûts de culture
 Accroissement du rendement
 Réponse à un débouché particulier
 Réduction des intrants
 Adaptation au changement climatique

5.2.2 RIB

Si vous avez déjà saisi un RIB et qu'il est au statut visé, celui-ci est affiché dans le bloc RIB.
Si vous n'avez pas encore saisi de RIB ou si votre RIB a changé, vous devez le saisir / modifier.

Renseigner le RIB du demandeur

L'ajout d'un RIB est obligatoire.

RIB IBAN/BIC (format SEPA)	Titulaire	Domiciliation	Etat
----------------------------	-----------	---------------	------

1 Cliquez sur « Saisir un RIB »

Vous pouvez modifier le titulaire du RIB en cliquant sur « **Modifier le titulaire** ».

2 Saisissez les coordonnées du RIB

3 Cliquez sur « Ajouter » pour joindre une copie de votre RIB au format PDF ou JPEG
* La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 méga-octet

Saisie du RIB

Code IBAN Code BIC

Titulaire Domiciliation

5.2.3 Demande d'avance à la plantation

Vous pouvez demander une avance sur l'aide.

The screenshot shows a web form with two main sections. The first section is titled "Demande d'avance pour la restructuration collective" and includes a checked checkbox for "Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation collective » du dossier." Below this, there is a text input field labeled "Surface concernée par la demande d'avance" containing the value "0.2500". The second section is titled "Demande d'avance pour la restructuration individuelle" and includes a checked checkbox for "Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation individuelle » du dossier." Below this, there is a text input field labeled "Surface demandée" which is currently empty. Two callout boxes with arrows point to the respective sections: the first callout box points to the collective section and contains the text "Plantations collectives: la surface est pré-remplie avec le total des surfaces en plantation collective du dossier RS"; the second callout box points to the individual section and contains the text "Plantations individuelles: vous devez préciser la surface pour laquelle vous souhaitez bénéficier de cette avance".

Demande d'avance pour la restructuration collective

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation collective » du dossier.

Surface concernée par la demande d'avance

Demande d'avance pour la restructuration individuelle

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation individuelle » du dossier.

Surface demandée

Plantations collectives: la surface est pré-remplie avec le total des surfaces en plantation collective du dossier RS

Plantations individuelles: vous devez préciser la surface pour laquelle vous souhaitez bénéficier de cette avance

5.2.4 Majoration Jeune Agriculteur

Si vous répondez à l'une des deux conditions suivantes, vous pouvez demander une majoration Jeune Agriculteur:

→ J'ai un **PDE** en cours

The screenshot shows the 'Renseigner la majoration JA' form. The title bar is 'Renseigner la majoration JA'. Below it, the text reads 'Il faut satisfaire une ou deux conditions pour bénéficier de la majoration'. The form is divided into two columns: 'Conditions' and 'Pièces à joindre'. Under 'Conditions', there are two checkboxes: the first is checked and labeled 'J'ai un PDE en cours :'; the second is unchecked and labeled 'J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement des aides :'. Under 'Pièces à joindre', there are two 'Parcourir...' buttons and two 'Valider' buttons. Annotations with numbered circles (1, 2, 3) point to the checked checkbox, the 'Parcourir...' button, and the 'Valider' button respectively. A text box next to the 'Parcourir...' button says 'Aucun fichier sélectionné. La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.'

→ J'ai **moins de 40 ans** et j'ai bénéficié antérieurement d'aides à l'installation

The screenshot shows the 'Renseigner la majoration JA' form. The title bar is 'Renseigner la majoration JA'. Below it, the text reads 'Il faut satisfaire une des deux conditions pour bénéficier de la majoration'. The form is divided into two columns: 'Conditions' and 'Pièces à joindre'. Under 'Conditions', there are two checkboxes: the first is unchecked and labeled 'J'ai un PDE en cours :'; the second is checked and labeled 'J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement des aides :'. Under 'Pièces à joindre', there are two 'Parcourir...' buttons and two 'Valider' buttons. Annotations with numbered circles (1, 2, 3) point to the checked checkbox, the 'Parcourir...' button, and the 'Valider' button respectively. A text box next to the 'Parcourir...' button says 'Aucun fichier sélectionné. La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.'

*La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 méga-octet.

5.2.5 Justificatif Irrigation

Si vous réalisez une parcelle culturale comportant la pose d'un système d'irrigation (irrigation seule sans plantation la même année, irrigation et palissage seuls sans plantation la même année ou plantation avec action complémentaire irrigation), un justificatif qui démontre le respect des règles au regard du prélèvement d'eau (respect de la loi sur l'eau) pour les points de prélèvement concernés doit être joint.

The screenshot shows a web interface titled 'Justificatifs Irrigation'. At the top, there is a red warning message: 'IMPORTANT : Votre demande d'aide comporte au moins une opération liée à l'installation d'un système d'irrigation. Vous devez joindre les justificatifs liés à l'irrigation afin de pouvoir valider votre demande. Seuls certains types de documents seront acceptés. Veuillez vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » disponible sur la page d'accueil de l'application.' Below this, there are two buttons: 'Choisir un fichier' and 'Valider'. The text 'Aucun fichier n'a été sélectionné' is displayed between the buttons. Below the buttons, it says 'La taille du fichier ne doit pas excéder 10Mo.' and 'Documents'. A red dashed box with a '1' and an arrow points to the 'Choisir un fichier' button, with the text 'Cliquez sur « Parcourir »'. Another red dashed box with a '2' and an arrow points to the 'Valider' button, with the text 'Cliquez sur « Valider »' and a sub-note '* Vous pouvez joindre plusieurs fichiers, mais vous devez valider un fichier à la fois'.

* Pour avoir plus d'informations sur les justificatifs acceptés, consultez la [Notice sur les justificatifs Irrigation et Assurance récolte](#).

IMPORTANT: Si le justificatif fourni ne permet pas de démontrer le respect des règles au regard du prélèvement d'eau, les opérations concernées seront rejetées en totalité y compris la plantation si l'irrigation est demandée pour une action complémentaire à une plantation.

5.2.6 Majoration Assurance récolte

Si vous avez souscrit une assurance du type multirisque climatique ou pour les risques grêle et/ou gel pour l'année 2023 (récolte 2023) et ceci pour l'ensemble des vignes à raisin de cuve en production, vous pouvez demander une majoration de votre aide à la restructuration.

Important: Cette majoration ne constitue pas un complément à l'aide à l'assurance récolte versée dans le cadre du dossier PAC et n'est donc pas contraire avec l'engagement pris de « *ne pas demander d'autres aides pour le même contrat d'assurance* » dans votre dossier PAC.

The screenshot shows a web form titled "Justificatif Assurance récolte". At the top, there is a red warning: "IMPORTANT : Pour qu'il puisse être pris en compte et vous autoriser une éventuelle majoration d'aide, ce justificatif doit être joint à votre demande d'aide initiale. Vous ne pouvez pas déposer de la demande d'aide close. Seuls certains types de documents seront acceptés. Veuillez-vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » de l'accueil de l'application." Below this, there are two radio buttons: "Assurance multirisque" and "Autre type d'assurance". To the right is a "Parcourir..." button with the text "Aucun fichier sélectionné." and a "Valider" button. Below the radio buttons is a "Documents" section with a plus sign. A note below the "Parcourir..." button states "La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo." Three numbered callouts are present: 1. Points to the radio buttons with the text "Sélectionnez le type d'assurance récolte « Multirisque » ou « Autre »". 2. Points to the "Parcourir..." button with the text "Cliquez sur « Parcourir » pour joindre une attestation de la compagnie d'assurance listant notamment les risques couverts par le contrat d'assurance pour la campagne 2023". 3. Points to the "Valider" button with the text "Cliquez sur « Valider »".

* Vous pouvez consulter la [Notice sur les justificatifs Irrigation et Assurance récolte](#) pour avoir plus d'informations sur les justificatifs acceptés.

5.2.7 Justificatif d'absence d'irrigation avant opération

Si vous réalisez une parcelle culturale avec l'action « Irrigation sans plantation la même année », vous devez fournir des justificatifs d'absence d'irrigation avant opération (4 photos géolocalisées par parcelle). Les photos doivent être géolocalisées et au format JPEG pouvoir être enregistrées.

Justificatifs d'absence d'irrigation

Ajouter un justificatif d'absence d'irrigation par parcelle concernée

N° parcelle	Surface demandée	Photos à joindre (4 photos obligatoires par parcelle)
1	0,2000	<p>Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider</p> <p>La taille du fichier ne doit pas excéder 10Mo.</p>

1 Cliquez sur « Parcourir »

2 Cliquez sur « Valider »

* Pour avoir plus d'informations sur les justificatifs acceptés, consultez la [Notice explicative déclaration irrigation et photos](#)

Justificatifs d'absence d'irrigation

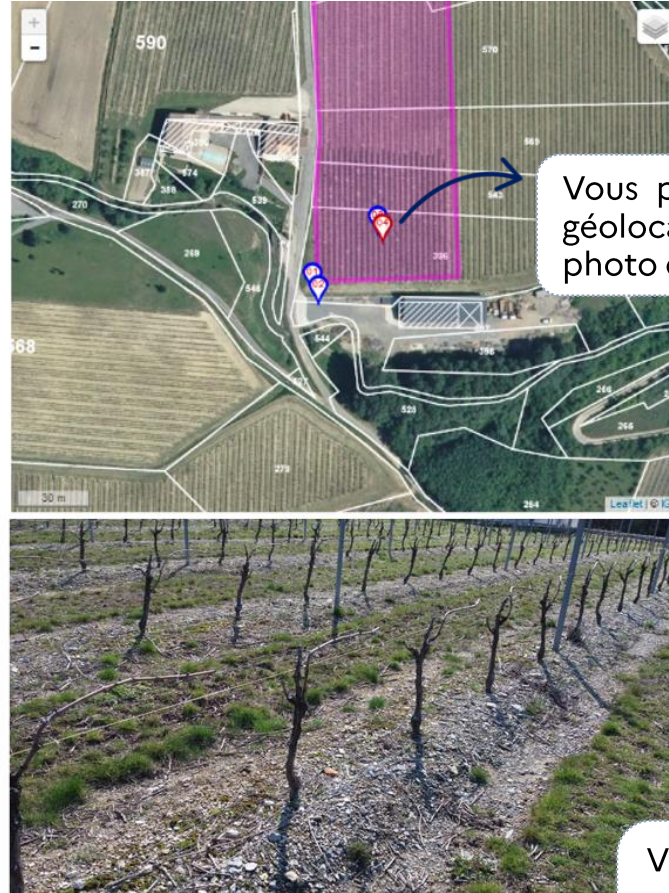
Ajouter un justificatif d'absence d'irrigation par parcelle concernée

N° parcelle	Surface demandée	Photos à joindre (4 photos obligatoires par parcelle)
1	0,2000	<p>Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider</p> <p>La taille du fichier ne doit pas excéder 10Mo.</p> <p>1, .jpg</p> <p>2, .jpg</p> <p>3, .jpg</p> <p>4, .jpg</p> <p>Voir mes photos</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je confirme avoir vérifié le bon positionnement de mes photos. Elles correspondent à la parcelle concernée par l'opération de pose d'un système d'irrigation</p>

3 Cliquez sur « Voir mes photos », une fois les 4 photos obligatoires ajoutées pour vérifier le bon positionnement de vos photos par rapport au dessin de votre parcelle

5.2.7 Justificatif d'absence d'irrigation avant opération

Au clic sur « **Voir mes photos** » une fenêtre avec la visionneuse photo s'ouvre.
La visionneuse permet de visualiser l'emplacement de chaque photo.



Vous pouvez cliquer sur un point de géolocalisation pour faire afficher la photo correspondante.

Vous pouvez aussi faire défiler les photos dans la visionneuse, le point de géolocalisation correspondant à la photo se mettra en surbrillance.

5.2.7 Justificatif d'absence d'irrigation avant opération

Si le positionnement de vos photos correspond à votre parcelle, vous pouvez cliquer sur la coche de confirmation.

Justificatifs d'absence d'irrigation

Ajouter un justificatif d'absence d'irrigation par parcelle concernée

N° parcelle	Surface demandée	Photos à joindre (4 photos obligatoires par parcelle)
1	0,2000	<p>Parcourir... Aucun fichier sélectionné. <input type="button" value="Valider"/></p> <p>La taille du fichier ne doit pas excéder 10Mo.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 1.jpg </p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2.jpg </p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 3.jpg </p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 4.jpg </p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je confirme avoir vérifié le bon positionnement de mes photos. Elles correspondent à la parcelle concernée par l'opération de pose d'un système d'irrigation.</p> <p>Voir mes photos</p>

Vous pouvez cliquer sur le lien ci-dessous afin de vérifier le bon positionnement de vos photos par rapport au dessin de votre parcelle :

4 Cochez la case de confirmation

Si le positionnement de la photo ne correspond pas au dessin de votre parcelle, vous devez supprimer la pièce jointe en cliquant sur la croix. Vous devez ensuite en rajouter une autre.

IMPORTANT: Il vous sera impossible de modifier les photos d'une parcelle qui a déjà été contrôlée par FranceAgriMer. Pour modifier ces photos après qu'un contrôle ait été effectué, il vous faudra contacter votre Service territorial.

5.3 Engagements

A la dernière étape vous devez prendre connaissance et sélectionner les engagements liés à la demande d'aide.

1 Lisez et cochez tous les engagements

1 Parcelles > 2 Compléments > 3 Engagements

N° CVI XXXXXXXXXXX Société Vin Etat dossier RS DA en cours de saisie Etat dossier AP En cours de contrôle

Société à responsabilité limitée Société Vin Engagement XXXXX XXXX N° dossier 202XXXXXXXXRS

Engagements [Tutoriels](#)

J'atteste, nous attestons, sur l'honneur :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité.
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans la présente demande.
- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales ou aux plantations non autorisées visées à l'article 71 du règlement (UE) n°1308/2013. Si mon exploitation a été constatée en situation d'infraction par la DGDDI, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation pour la campagne 2023/2024 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour ce même objet, que ce soit des aides à la restructuration versées par FranceAgriMer ou des aides d'une autre provenance (FMSE, rénovation vergers...).

Je m'engage, nous nous engageons à :

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, en particulier la mise en place du palissage et/ou de l'irrigation au plus tard le 31/07/2024 si j'ai opté pour ces options. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation et sauf cas de force majeure, la réglementation prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle y compris pour une pose concomitante à une plantation 2023/2024.
- accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définis par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation européenne et nationale.
- fournir tout justificatif demandé et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles.
- conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire les déclarations de travaux de plantation auprès de la DGDDI après réalisation des plantations.

Je suis informé(e), nous sommes informé(e)s :

- que la demande d'aide après la fin de période de dépôt peut être modifiée sous certaines conditions avant le dépôt de la demande de paiement.
- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande après le dépôt de la demande de paiement.
- que, conformément au règlement (UE) 2021/2116 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. Cette publication intervient dans le respect de la loi "informatique et liberté" (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non-respect des exigences réglementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des versements de l'aide octroyée.
- qu'en cas de fausse déclaration intentionnelle et/ou de fourniture de documents falsifiés, ma (notre) demande d'aide sera rejetée en totalité et des sanctions financières seront appliquées, sans préjudice d'autres poursuites éventuelles.
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes auxquels FranceAgriMer aura délégué (et dans ce seul but) la prise de rendez-vous pour le contrôle de cette demande. En cas de refus, j'en informe FranceAgriMer.

Si cette demande est complète, cliquer sur le bouton Terminer pour la valider et la transmettre

Précédent Terminer

2 Cliquez sur « Terminer » pour finaliser votre demande d'aide

5.4 Ecran de confirmation d'enregistrement de la demande

A la finalisation du dossier de demande un message de confirmation d'enregistrement s'affiche.

Parallèlement, vous recevrez un accusé d'enregistrement envoyé à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription au portail.

The screenshot shows a confirmation message in French. At the top, a purple-bordered box contains the text: "Votre demande d'aide à la restructuration du vignoble est bien enregistrée". Below this, a larger white box with a purple border contains the following text: "Votre demande est bien enregistrée sous le numéro 2022XXXXXXXXRS", "Elle va être examinée par la structure qui gère le plan collectif dont vous dépendez, qui la transmettra, après examen, au service territorial de FranceAgriMer.", "Un accusé d'enregistrement de votre dossier vous a été adressé à votre adresse courriel mail.mail@mail.fr", "Vous pouvez consulter le récapitulatif complet de votre demande en cliquant sur le lien suivant :PDF", and "Vous retrouverez ce récapitulatif à tout moment lors de la consultation de votre dossier au sein de Vitirestructuration. Il vous suffira de cliquer sur l'icône pdf situé en haut à droite de l'écran." At the bottom center of the white box is a blue button with white text that says "Je donne mon avis" and the "SERVICES PUBLICS+" logo. An arrow points from this button to a callout box on the right. In the bottom left corner of the screenshot is a purple button with white text that says "Retour accueil".

Votre demande d'aide à la restructuration du vignoble est bien enregistrée

Votre demande est bien enregistrée sous le numéro 2022XXXXXXXXRS

Elle va être examinée par la structure qui gère le plan collectif dont vous dépendez, qui la transmettra, après examen, au service territorial de FranceAgriMer.

Un accusé d'enregistrement de votre dossier vous a été adressé à votre adresse courriel mail.mail@mail.fr

Vous pouvez consulter le récapitulatif complet de votre demande en cliquant sur le lien suivant :PDF

Vous retrouverez ce récapitulatif à tout moment lors de la consultation de votre dossier au sein de Vitirestructuration. Il vous suffira de cliquer sur l'icône pdf situé en haut à droite de l'écran.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS+

Retour accueil

Vous pouvez donner votre avis sur le déroulement de la démarche dans Vitirestructuration à travers le bouton « Je donne mon avis »



Vous recevrez également par mail la **décision d'approbation** de votre demande, accompagnée d'un PDF d'approbation :

- immédiatement si votre dossier ne comporte pas de parcelles de plantation collective ;
- ou lorsque votre structure collective aura transmis votre demande auprès des services de FranceAgriMer si votre dossier comporte des parcelles de plantation collective.